

Madame, Monsieur.

Décembre 2025.

- La forêt Française fait l'objet d'une attention croissante des représentants de l'Etat, des élus, des associations et des médias. Cette forte prise de conscience des enjeux de la forêt (économiques environnementaux et sociaux), vient encore de se confirmer par le budget 2025 attribués à la forêt.
- Vous êtes propriétaire d'une forêt dans la Drome, (Ou départements voisins) et peut être ne connaissez-vous pas l'organisation des propriétaires forestiers et la mission de chacun des organismes.

1. Le Centre National de la Propriété Forestière Auvergne, Rhône-Alpes , CNPF (ex CRPF)

Etablissement public à caractère administratif a compétence pour orienter et développer la gestion durable des forêts privées. **Ses missions :**

- . Réaliser le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS).
 - . Agréer les **Plans Simples de Gestion** (PSG) de votre forêt.
 - . Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux **techniques sylvicoles**.
 - . Participer à la **protection de la forêt et à sa pérennité**
 - . Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire.
- Les techniciens du CRPF sont à votre disposition gratuitement pour tous renseignements.

2. Les Groupements

Les **groupements de sylviculteurs** rassemblent des propriétaires, localement, pour échanges et conseils de vulgarisation, en lien avec le C.R.P.F.

3. FRANSYLVA 26.

Chargé de la défense et de la représentation du propriétaire forestier.

Une adhésion permet à **chaque propriétaire de faire valoir ses droits et ainsi de soutenir une action de lobbying** et de représentation indispensable aussi bien au niveau départemental, régional, que national par notre adhésion à **FRANSYLVA-Forestiers Privés de France** qui intervient dans les domaines suivants :

- . Information des propriétaires sur la conjoncture légale, réglementaire et économique du monde forestier.
- . La protection des propriétaires notamment avec le service juridique de la Fédération Nationale.
- . Mise en place de moyens modernes de communication et informations.
- . Une relation avec les pouvoirs publics.

- ✓ **Une cotisation et assurance responsabilité civile forêt, avec assistance et conseils, pour une prime de 1.20 €/ ha, par an.**

***Sachez qu'une assurance « multirisque habitation » classique ne prend pas en compte le risque forêt. Tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt ou de la communication d'un incendie, même si celle-ci n'est pas ouverte au public.**

Toute adhésion à FRANSYLVA permet de vous couvrir en responsabilité civile et défense vos parcelles forestières à un tarif régional très avantageux (prix de groupe), comme le montre le bulletin d'adhésion ci-joint.

- ✓ Le site « **Laforêtbouge** » : Infos nationales et messageries entre forestiers, une messagerie entre forestiers (ventes-achats-échanges), un espace personnel que vous pouvez créer concernant votre domaine privé.
- ✓ Un tarif préférentiel à l'abonnement au journal « FORET DE France »
- ✓ **Gratuitement** le journal trimestriel de Fransylva 26.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et espérant vivement vous compter parmi nos adhérents, dès le début 2026, je vous demande de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PJ : bulletin d'adhésion. Pour l'année 2026

Le Président de Fransylva 26

BULLETIN D'ADHESION 2026. A nous retourner à l'adresse bas de page.

Je soussigné :

Entité : (Groupement, SCI, Indivision)

Adresse :

Code postal, Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Propriétaire de bois, surfaces par communes :

Adhère à FRANSYLVA 26 et bénéficie de ce fait d'informations et accompagnements
Ainsi que l'assurance Responsabilité Civile du contrat GENERALI N° E8058 / 083464532.

Je suis informé que le contrat d'assurance souscrit par le Syndicat n'est valable que si je déclare la totalité de la surface de ma propriété boisée par communes.

Ne serons assurés que les cotisations payées.

Calcul de l'adhésion annuelle 2026. A corriger les surfaces si besoin.

Versements obligatoires *

➤ ADHESION (Partie fixe)	=	25,00 € *
➤ COTISATION (Au proratas de la surfaces déclarée)	ha X 0,83 € =	€ *
ASSURANCES RC et défense juridique,	ha X 0,37 € =	€

Pour nos adhérents, il est aussi possible de recevoir en plus, à tarif promotionnel :

➤ Le journal du CRPF « Parlons Forêt » =	6 € =	€
➤ La revue de Fransylva « FORET DE FRANCE » (Rayez mentions inutile)	45 € =	€

TOTAL ADHESIONS. = €

A RENVOYER A FRANSYLVA 26 – 06 Rue de la Trémoille 75008 PARIS

Avec votre paiement par chèque

OU VIREMENT BANCAIRE : IBAN : FR76 1390 6001 2685 0662 1088 567

Merci de garder une copie de votre adhésion, le prélèvement bancaire nous engage sur les services proposés

Par qui et comment avez-vous connu FRANSYLVA 26

Fait à : Le :

Signature :